

Règles concernant l'extraction et la restitution des sources de Code_Aster

Résumé :

On donne ici les règles que doivent respecter les développeurs d'Aster lorsqu'ils récupèrent un source officiel (extraction) et lorsqu'ils proposent une modification d'un source officiel (restitution). Ces règles précisent des points également abordés dans le plan de développement [A2.01].

Table des matières

1 Introduction.....	3
2 Règles d'extraction.....	3
3 Règles de restitution.....	4

1 Introduction

On a expliqué dans [D1.01.01] comment un développeur pouvait "surcharger" Code_Aster avec des sources personnels. Les sources dont on parle ici sont :

- des routines FORTRAN, ou C
- des sources Python
- des catalogues,
- des cas-tests.

Un développement classique d'Aster se traduit en général par :

- la modification de certains sources,
- l'écriture de nouveaux sources.

La modification de sources suppose leur extraction préalable (recopie) des sources officiels. Le paragraphe §2 concerne les règles d'extraction.

Le développement terminé, il peut être "restitué" : on met alors à jour les sources officiels. Le paragraphe §3 concerne les règles de restitution.

2 Règles d'extraction

R1	L'extraction d'un source est la recopie de la version officielle de ce source. (Éviter les copies de copies).
R2	Lorsqu'un source doit être modifié en vue d'une restitution future, "noter" ce source [D1.02.01] (commande asno d'astk). Cette notation indique aux autres développeurs l'intention de modifier ce source et permet de détecter d'éventuels futurs conflits de notation.
R3	Lorsqu'un source doit être modifié et restitué : ne pas toucher la "ligne" MODIF qui contient la date de la dernière modification du source. Cette date permet de vérifier lors de la restitution que le source d'origine (avant modification) est bien le dernier source officiel. Ceci évite qu'une modification "n'écrase" une modification précédente. Cette règle est capitale : une violation intentionnelle serait très mal interprétée ... et sanctionnée.
R4	Ne pas modifier (pour le plaisir ou par goût) la présentation du source : l'indentation, le nom des variables, ... sauf si c'est pour le rendre conforme aux règles de présentation ou de programmation [D2.02] ; car ceci augmente artificiellement le volume des "delta d'évolution" que l'on conserve : les modifications pertinentes ne sautent plus aux yeux.
R5	Si le source extrait a déjà été noté par un autre développeur : <ul style="list-style-type: none">• le contacter pour lui faire confirmer son intention de restituer ce source,• se concerter avec lui pour l'ordre des restitutions,• s'il restituera avant vous, ne pas se lancer tête baissée dans une modification de grande ampleur de ce source, car il faudra recommencer les modifications dans le source officiel issu de son évolution (cf. R3).
R6	Ne pas noter inutilement des sources : vous pouvez gêner les autres développeurs (cf. R5). En particulier, ne pas noter un source que l'on compte restituer dans 6 mois !
R7	Lorsque l'on a noté un source par erreur, le dénoter [D1.02.01] (commande asdeno).

3 Règles de restitution

R1	Utiliser le mécanisme automatique de restitution d'astk/agla : commande asrest [D1.02.01]. Ce mécanisme impose qu'une restitution soit autonome : le code officiel modifié par la restitution doit être capable d'exécuter les cas-tests de non régression.
R2	Un "asrest" en efface un autre : il n'y a pas de pile de restitution pour un développeur donné. Un développeur ne peut donc faire plus d'un asrest par semaine pour une version donnée du code (NEW10 ou NEW9).
R3	Une "restitution" (les sources modifiés + les sources ajoutés) ne sera effective (modification des sources officiels) qu'après la procédure de mise à jour du code faite par l'administrateur [D1.02.02 §1.2]. Cette action a lieu en général le mercredi matin.
R4	Ne détruire les sources d'une restitution qu'après avoir reçu (et lu) le "mail" annonçant la mise à jour du code.
R5	Toute restitution doit être accompagnée d'un fichier d'historique (type histor d'astk) dans lequel le développeur doit lister les fiches de REX qu'il « corrige ». Chacune de ces fiches doit être passée dans l'état « résolu ». En passant la fiche dans l'état « résolu », il faut ajouter un dernier « post » dans le REX qui résume la fiche : demande/problème, corrections réalisées, ... C'est ce dernier « post » qui sera examiné en EDA le lundi matin.
R6	Exécuter la commande « pre-eda » d'Astk avant le lundi 9H. "présenter" sa restitution en réunion d'EDA le lundi. Apporter un transparent de son fichier historique.
R7	Penser à la validation de sa restitution : ajout/modification de cas-tests.
R8	Pour détruire un source (ou le changer de bibliothèque) voir [D1.02.02 unigest].
R9	Quand on ajoute une nouvelle unité de source. Cette unité doit contenir une ligne 'AJOUT' dont la syntaxe dépend du type de l'unité [D1.02.02].